

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 DÉCEMBRE

TARTUFFERIE MINISTÉRIELLE

Voici comment, dans l'Espérance du Peuple, M. Martin apprécie la réponse de M. Thévenet à l'interpellation au Sénat du marquis de l'Angle-Beauanoir, sur la persécution religieuse :

« Pour justifier la suppression des traitements ecclésiastiques, le ministre des cultes s'est appuyé sur un avis motivé du Conseil d'Etat. On ne s'appuie que sur ce qui résiste, dit un proverbe, et le Conseil d'Etat républicain ne résiste jamais à un ministre républicain. L'argument invoqué par M. Thévenet est donc sans valeur. L'avis du Conseil d'Etat n'en est pas moins curieux, le voici :

« Considérant que l'Etat possède sur l'en-semble des services publics un droit supérieur de direction, et de surveillance qui dérive de sa souveraineté ;

« Qu'en ce qui concerne les titulaires ecclésiastiques, ce droit a existé à toute époque et s'est exercé dans l'ancien régime... »

« Considérant que la convention de messidor an IX (le Concordat) a formellement reconnu au chef de l'Etat les droits et prérogatives autrefois exercés par les rois de France ; »

« Sans rechercher ce que faisaient Louis XIV, Hugues Capet, ou Clodion le Chevelu, il est facile de voir que la comparaison ne prouve rien. Sous l'ancien régime, le clergé était propriétaire et vivait sur ses biens, la situation était donc toute différente.

« L'argument tiré du Concordat n'est pas plus solide. Le Pape, dit le Conseil d'Etat, a reconnu au Président de la République les mêmes droits qu'aux rois de France ; c'est une erreur matérielle. Voici le texte même du Traité invoqué :

« Art. 16. — La Sainteté reconnaît dans le premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'Elle l'ancien gouvernement. »

« Près d'Elle, le Conseil d'Etat supprime ces deux mots importants, et donne à l'article une extension qu'il n'a pas. Evidemment ce n'est pas auprès du Souverain-Pontife que le roi de France exerçait le droit de saisie sur le temporel ecclésiastique. L'argument de M. Thévenet repose donc sur un texte falsifié.

« Le ministre n'a pas été plus heureux quand il a invoqué le témoignage ou plutôt le silence des évêques. Quatre évêques seulement, a-t-il dit, ont protesté contre ma circulaire, donc l'épiscopat l'acceptait parfaitement. M. Thévenet, comme le fait remarquer l'Univers, oublie un point important. Prévoyant que les réponses épiscopales lui seraient défavorables, le ministre des cultes, contrairement à l'usage, ne demandait pas d'accusé de réception. Sa circulaire a été traitée comme ces lettres méprisées auxquelles on ne répond pas. Il s'en vante !

« Mais il y a plus, quelques évêques ont répondu, entre autres M^{gr} Trégaro, évêque de Séez.

Quand le Ministère vit de quel bois l'épiscopat se chauffait, il prit peur et parla avec les évêques. Nous ne pouvons pas, dit-il, retirer la circulaire Thévenet, puisqu'elle a été rendue publique, mais nous allons vous donner une compensation. Que voulez-vous ? des adoucissements à la loi militaire ? Vous en aurez. La loi militaire ne sera pas appliquée aux séminaristes dans toute sa rigueur, le Conseil d'Etat est saisi de l'affaire, il cherche les moyens de tourner la loi sans trop mécontenter la majorité républicaine.

« Le Conseil d'Etat fut saisi en effet, mais le temps s'écoula, les élections eurent lieu, et le Conseil d'Etat aggrava la loi. C'est par cette manœuvre déloyale que le Ministère obtint le silence des évêques, il n'a pas lieu de s'en glorifier. Et quand il vient nous dire que les évêques se sont tus, parce qu'ils acceptaient sa circulaire, M. Thévenet commet un nouveau mensonge. Mais une effronterie de plus ou de moins ne le gêne guère. »

INFORMATIONS

AMNISTIE DÉDAIGNÉE

On sait que deux députés, MM. Granger et Ernest Roche, l'un et l'autre boulangistes, ont déposé une proposition d'amnistie pour les crimes et délits politiques. Les condamnés de la Haute Cour seraient naturellement appelés à bénéficier de cette disposition. M. Granger avait même eu soin de spécifier qu'il n'avait pas à s'occuper de savoir si ceux-ci accepteraient ou non. Mais tous les boulangistes ne sont pas de cet avis. MM. Laguerre, Laisant et quelques autres ont déposé un amendement excluant du bénéfice de l'amnistie MM. Boulanger, Dillon et Rochefort. Niobé ne voulait pas être consolée. Les condamnés de la Haute Cour ne veulent pas qu'on leur pardonne. Du moins ce sont quelques-uns de leurs amis qui l'affirment, et le fâcheux pour eux est qu'ils ne pourront démentir les contredire. Les amis sont quelquefois animés d'un zèle bien indiscret.

LE BIEN POUR LE MAL

Plusieurs députés conservateurs ont déposé une proposition de loi ayant pour objet d'amnistier les infractions commises jusqu'à ce jour à la loi du 17 juillet 89 à l'occasion des élections générales des 22 septembre et 6 octobre. Il faut remarquer que le premier signataire de cette proposition, M. Lacour, avait précisément pour adversaire dans la Loire-Inférieure un candidat qui s'est placé sous le coup de cette loi édictée tout spécialement contre les conservateurs.

AFFAIRES ET TRAVAUX

Et la politique d'affaires, que devient-elle ? Les républicains n'en ont aucun souci ; grâce à Dieu, les députés de la Droite s'en occupent davantage. MM. Le Cour, de Cazenove, de Lareinty, de la Ferronnays, de Lamarzelle, de la Bassetière, viennent de déposer une proposition du plus haut intérêt pour nos ports. On sait dans quel état d'infériorité se trouvent les

ports français vis-à-vis des ports étrangers, anglais, belges ou allemands ; pour sauvegarder les intérêts de notre marine marchande, nos députés demandent l'exécution de grands travaux qui faciliteraient l'entrée des ports de Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux, Rouen, Dunkerque et Le Havre.

Ils ne demandent rien, ou presque rien à l'Etat ; des droits imposés aux navires étrangers ou aux marchandises du dehors paieraient ces travaux. La direction en serait confiée, sous le contrôle de l'Etat, aux Chambres de commerce et aux autorités locales. Cette proposition présente les avantages les plus sérieux pour les ouvriers, qui trouveraient immédiatement de l'ouvrage, pour les villes maritimes et pour le commerce du pays tout entier.

LES DÉCORATIONS DU 4^{er} JANVIER

Les ministres, d'accord en cela avec le Président de la République, ont décidé que, à l'occasion du 4^{er} de l'An, il ne serait fait que peu, très peu même de promotions dans la Légion d'honneur, étant donné le nombre considérable de décorations attribuées à l'occasion de l'Exposition.

MORT D'UN DÉPUTÉ

M. Gustave Lebaudy, député de Seine-et-Oise, est mort avant-hier matin. Il était dans sa soixante et unième année. C'était un des principaux représentants de l'industrie française. Sa fortune est évaluée à au moins 100 millions. Il possédait, dans Paris, des quartiers entiers.

LE « PATER »

La pièce en un acte, de M. François Coppée, qui devait être jouée à la Comédie-Française sous ce titre, vient d'être interdite par le gouvernement.

Il paraît que cette interdiction aurait été réclamée par d'anciens communards tombés dans l'opportunisme, et que c'est M. Tirard, en sa qualité de président du conseil, qui a mis son veto à la représentation.

L'École de Saint-Cyr est provisoirement licenciée, à cause de l'épidémie d'influenza qui sévit depuis quinze jours dans cet établissement.

LES EXÉCUTIONS CAPITALES

Une décision très inattendue est celle de la commission des exécutions capitales. Réunie mercredi, elle a élu pour président M. Tony Révillon et, par 7 voix contre 4, elle s'est déclarée opposée à la proposition Bardoux votée par le Sénat qui tend à supprimer la publicité des exécutions capitales.

Les motifs de la décision sont intéressants à signaler.

La majorité de la commission déclare qu'elle estime que le spectacle de l'exécution est un exemple resté efficace et que si les exécutions à Paris ont été quelquefois l'occasion de scènes répugnantes, il est facile de mettre un terme à celles-ci par une réglementation de police ; en

province, ajoute-t-elle, des scènes de ce genre ne se sont jamais produites.

La commission s'est donc prononcée pour le maintien du *statu quo*.

LA LIBERTÉ COMME EN ALLEMAGNE

Nous en sommes réduits, dans la France catholique, à demander au gouvernement de M. Carnot qu'il nous donne la liberté comme la donne M. de Bismarck en Allemagne.

Pendant que les sectaires qui nous gouvernent persécutent clergé et catholiques, le Kulturkampf prend fin là-bas. Toutes les lois d'oppression religieuse sont abrogées : le clergé est dispensé du service militaire, les lois d'exil contre les prêtres sont abrogées, enfin une loi accorde dans les colonies les mêmes droits aux missionnaires catholiques qu'aux missionnaires protestants.

La liberté comme en Allemagne, ô Thévenet !

Le correspondant du *Messageur d'Indre-et-Loire*, bien placé pour être exactement bien informé, donne ce curieux renseignement :

« Constans a plus d'un tour dans son sac. Désespérant de faire triompher ses amis dans certains départements par la seule concentration républicaine, le ministre de l'intérieur a chargé ses préfets de se concerter avec des ratés, des déclassés, des faméliques, qui, sous le faux nez de bonapartistes intransigeants, font des efforts incroyables pour diviser les conservateurs ; afin de cacher leur jeu, ces faux bonapartistes déblatèrent, pour la forme, contre la République, et attaquent les royalistes avec la plus grossière violence dans des journaux spécialement destinés à certains milieux, et qui ne peuvent vivre que par la manne préfectorale. »

Notre ami Laur, dit la *Presse*, adresse à ses électeurs les simples mots suivants :

« Electeurs de Neuilly, de Clichy, de Levallois-Perret et de Boulogne :

« La Chambre vient de vous donner un soufflet en m'invalidant. J'ai confiance en vous, vous le rendrez. »

» FRANCIS LAUR. »

ÉTRANGER

LA RÉVOLUTION BRÉSILIENNE

Certaines dépêches chiffrées, qui échappent à la surveillance des autorités brésiliennes, parlent de l'anarchie qui règne dans le gouvernement et de la probabilité de la restauration de l'empire dans la personne du petit-fils de dom Pedro, dont les partisans augmentent chaque jour.

RUSSIE. — Le *New-York Herald* rapporte que, d'après une dépêche privée de Saint-Petersbourg, la Russie a rompu toutes relations diplomatiques avec le Brésil.

Le ministre du Brésil à Saint-Petersbourg aurait été informé que le Tsar ne reconnaîtrait jamais le gouvernement brésilien actuel.

Magasin d'artillerie incendié. — Saint-Petersbourg, 20 décembre. — A la suite de l'explosion d'une grenade, un incendie s'est déclaré dans un magasin d'artillerie à Bakou.

Le feu a détruit, au milieu de formidables détonations, une grande quantité de fusées, de grenades et cent mille cartouches de fusil.

Le magasin a été démoli, et des douze artilleurs qui s'y trouvaient, quatre sont morts et quatre ont été blessés.

SUISSE. — On annonce la mort de M. le colonel Martignoni, décédé à Saint-Gall (Suisse).

Le colonel Martignoni eut une carrière très mouvementée. Il fut tour à tour avocat, commandant de bataillon pendant la guerre du Sonderbund, grand-juge de la République, balayeur de rues à New-York, garçon de café, mineur en Californie, officier sous les drapeaux anglais pendant la guerre de Crimée, colon dans la République argentine, chef de gare, commissaire de police, greffier municipal.

En voilà un qui n'a jamais dû être bien embarrassé: il ne manquait pas de cordes à son arc.

STANLEY EN AFRIQUE

Stanley ne rentrera en Europe qu'après avoir complètement réglé les comptes des membres de son expédition et fait indemniser les familles des indigènes décédés en cours de sa longue campagne. Son projet est de revenir par l'Égypte et de ramener Emin-Pacha, si l'état de ce dernier lui permet de supporter le voyage, ce qui est très problématique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 décembre 1889.

Toujours même pénurie d'affaires en même temps qu'une grande fermeté des cours. Le 3 0/0 termine à 87.70; le 4 1/2 0/0 est à 105.67.

Le Crédit Foncier montre également beaucoup de fermeté à 4,336. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 2,453,545 fr. de nouveaux prêts, dont 1,808,800 fr. en prêts fonciers et 644,745 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris et des Pays-Bas reprend à 805. La Banque Nationale du Brésil suit le mouvement et cote 843.75 demandée.

La Société Générale se tient à 457.50. La Banque d'Escompte fait 522.50 et le Crédit Lyonnais 694.25. Les Dépôts et Comptes Courants se fixent à 600.

Reprise des fonds portugais: le 3 0/0 se rapproche de 66; le 4 1/2 0/0 cote 494.25.

Le Panama s'arrête à 68. Le Gaz de Madrid donne lieu à des achats assez importants.

Sur le marché en banque, nous constatons une fois de plus la bonne attitude de la Galicia à 25.

L'obligation des Chemins Argentins s'inscrit à 411.25.

L'obligation des Chemins Economiques demeure ferme à 385.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Signalons dans le *Petit Financier*, organe de la Banque d'Etat, 13, place de la Bourse, Paris, un article traitant d'une combinaison relative au Panama et qui semble devoir intéresser les porteurs de ces titres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA GRIPPE

Dans sa séance de mardi dernier, l'Académie de médecine s'est occupée de l'épidémie qui règne en ce moment à Paris.

Il semble maintenant certain que cette maladie n'est autre que la *grippe*, appelée aussi à l'étranger l'*influenza*.

On a la mauvaise habitude, dans le public, de dénommer grippe toute affection catarrhale des voies respiratoires, bronchite ou simple rhume dont le froid est la seule cause. Il est vrai que la grippe revêt souvent la forme catarrhale; mais ce n'est pas toujours vrai. L'épidémie actuelle présente précisément ce caractère d'être rarement accompagné d'inflammation des voies respiratoires. Dans beaucoup de cas, il y a de l'embarras gastrique, parfois des éruptions fugaces; le plus souvent de la courbature, des douleurs musculaires et articulaires qui ont amené quelques médecins à penser à la fièvre *dengue*. Mais celle-ci est originaire des pays chauds, tandis que l'épidémie actuelle nous vient du Nord.

En général, après quelques jours de fièvre vive, tout malaise disparaît, pourvu qu'on ait gardé la chambre et évité les refroidissements. Un traitement médicamenteux est souvent inutile.

Bien que le caractère habituel de l'épidémie soit la bénignité, il faut se garder de commettre des imprudences dont les conséquences pourraient être graves en cas d'affaiblissement antérieur de l'organisme.

Jusqu'ici, il n'a pas paru utile de licencier les établissements scolaires envahis.

Les impôts nouveaux

Il nous revient de bonne source, dit la *Petite République française*, que l'on étudie au ministère des finances les moyens de créer des ressources nouvelles dont le gouvernement a le plus grand besoin, à l'aide de la création de nouvelles taxes — indirectes bien entendu, car, on l'a dit il y a bien longtemps, c'est là le meilleur moyen « de plumer la poule sans la faire crier ».

Partant de ce principe, M. Maurice Rouvier et ses ingénieux collaborateurs ont cherché, et ils pensent avoir trouvé.

Quelle est la première des taxes que l'on se propose d'instituer? C'est une taxe sur les pe-

tits billets de chemins de fer. Jusqu'à présent, on le sait, les billets de chemins de fer, dont le prix est inférieur à dix francs, n'acquittent aucun impôt. A l'avenir, leur prix serait uniformément augmenté de 5 centimes par place, qu'il s'agisse d'un ticket de neuf francs ou d'un ticket de 25 centimes. Une seule exception sera établie pour la ligne de ceinture de Paris. De telle sorte que pour aller à Clichy, par exemple, le billet étant de 25 centimes, on devrait payer six sous.

L'autre taxe serait applicable aux billets à ordre de cent francs et au-dessous dont le prix d'achat est de 5 centimes. On exigerait que l'acquit de ces billets fut accompagné d'un timbre-quitance d'une valeur égale à leur prix fiscal, soit de 5 centimes également.

On cherche à expliquer cet impôt en disant qu'il est anormal que l'on puisse pour 5 centimes obtenir sur billet un quitus pour une dette allant jusqu'à 100 fr., alors que toute quitance ordinaire exige à partir de 10 fr. un timbre de 10 centimes.

Le nombre des tickets de chemin de fer d'un prix inférieur à 10 fr. s'élevant annuellement en France à 400 millions, on obtiendrait par les 5 centimes additionnels une somme de 20 millions.

Les billets à ordre d'une somme inférieure à 100 fr. représentent une somme d'environ 120 millions, de ce côté on obtiendrait 6 millions.

Soit VINGT-SIX MILLIONS en tout.

Maintenant à quel usage serait affecté le produit de ces taxes nouvelles, si elles sont votées toutefois? A augmenter le gage de l'emprunt déjà décidé, quoi qu'on en dise, pour l'année prochaine, sous le prétexte fallacieux de conversion du 4 1/2 0/0.

La haute banque sait à quoi s'en tenir, car le 4 1/2 est à 105 fr. et se capitalise à 4.35 0/0, tandis que le 3 0/0 perpétuel et l'amortissable ne se capitalisent pas même à 3.50 0/0. C'est une affaire faite.

Ainsi M. Rouvier se prépare à faire inaugurer par la Chambre de 1889 une politique nouvelle, qui pourra se résumer par cette formule: « Nouveaux impôts, nouvel emprunt. »

CONCERT DE L'ALSACE-LORRAINE

La Société l'Alsace-Lorraine de Saumur donnera, le samedi 28 décembre, un grand concert, avec le concours de M. Giraud, baryton, en représentation à Angers, et de M. Daniel Bac, premier comique du théâtre des Variétés.

Ce concert aura lieu au Théâtre.

Le programme, que nous donnerons incessamment, est des plus variés, et la fête promet d'être très brillante.

Société de Gymnastique « l'Union Saumuroise »

GRAND BAL

Par souscription et sur invitation spéciale

Organisé par les membres de la commission de la Société de Gymnastique, au Foyer du Théâtre de Saumur, le dimanche 12 janvier 1890, à 10 heures du soir.

Prix de la carte d'entrée: 5 francs pour les personnes étrangères à la Société; 2 francs pour les membres honoraires. L'entrée sera gratuite pour les membres actifs, en tenue, qui seront désignés par le professeur.

NOTA. — Les souscriptions seront recueillies à domicile, par les membres de la commission qui remettront des reçus à souche.

Les invitations aux dames et demoiselles auront lieu par lettres particulières, qui seront rigoureusement exigées à l'entrée.

CHERCHER LA COMÈTE

Une nouvelle comète, visible pour les yeux armés d'une puissante lunette, vient d'apparaître au firmament.

Elle se trouve dans la constellation du Dragon, au nord de la Lyre; son aspect est celui d'une petite tache blanche encore bien faible, et l'on ne peut prévoir encore si son éclat augmentera ultérieurement.

LE CRIME DE LIMERAY

Arrestation importante.

Judi matin, le bruit se répandait qu'une arrestation plus sérieuse avait été faite.

Voici ce dont il s'agit:

Un jeune homme de Pocé, âgé de 48 ou 49 ans, le nommé Catrou, avait disparu de la commune dans la nuit qui a suivi le crime.

Ce jeune homme était parti pour Vendôme d'où on l'a ramené à la maison d'arrêt de Tours.

De graves présomptions pesaient contre Catrou dont les antécédents ne sont pas excellents.

L'assassin — Ses aveux.

La justice a eu la main heureuse en ce qui concerne Catrou.

Catrou a fait, en effet, à M. Vinet, vice-président du tribunal, faisant fonctions de juge d'instruction, des aveux complets.

C'est pour se procurer des fonds, afin de quitter Pocé, que Catrou s'est introduit dans la maison de la Pâquerie. Il savait que la veuve Tessier avait quelques jours auparavant touché une certaine somme chez un menuisier.

Il pensait en outre que cette femme cachait chez elle de l'argent.

En cela il se trompait, car il nous a été révélé que la pauvre vieille avait placé son argent chez un homme d'affaires de Tours.

Catrou qui, nous dit-on, est un arrière-petit-

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Le jour tombait peu à peu, et Germaine songeait toujours. Elle était venue s'accouder sur la balustrade de son petit balcon, elle regardait le couchant empourprer les tours de Notre-Dame. Quelques hirondelles voletaient encore à l'entour des corniches, se hâtant de regagner leur gîte.

— Germaine, dit anxieusement Suzel, tout en rangeant, sur une table ronde, leur frugal repas, cette lettre de miss Mac-Bayle semble te rendre soucieuse... Contient-elle quelque mauvaise nouvelle?...

— Non, non, maman, répondit vivement M^{lle} Hermel, écoute plutôt.

Aux rayons de la lampe, maintenant allumée, d'une voix émue, elle se mit à lire la missive, et Suzel écoutait pensive. La poésie de cette lettre, en passant sur les lèvres de sa fille, la charmait. De plus, qu'elle était reconnaissante à la riche Écossaise d'aimer toujours Germaine!

— Tu ne peux refuser, dit-elle, dès que fut achevée la lecture. Ce voyage en Bretagne te fera grand bien; car tu es fatiguée, ma chère fille. Tu donnes tant d'heures à ce dernier tableau! Crois-moi, contente ton cœur et ta fantaisie; va voir ton amie, et aussi ce pays des Bretons que l'on dit si beau. Dès demain, je te conduirai à Saint-Michel-en-Grève; puis, aussitôt, je viendrai me remettre au travail.

Les joues de Germaine se teintèrent d'incarnat.

— Te remettre au travail! s'écria-t-elle, avec une intonation de reproche. Tu resteras près de moi.

Le visage de Suzel devint d'un rouge ardent.

— Je ne suis qu'une pauvre ouvrière, balbutia-t-elle, et ma place n'est pas près de ta riche amie. Prends des vacances, ma Germaine, et laisse moi devant mes coutures. Je te ferai de si jolies toilettes! je te les enverrai là-bas; je veux que tu sois la mieux mise, que tu plaisés à tous...

La jeune fille l'attira vers elle avec une sorte de violence:

— Embrasse-moi, dit-elle.

Et comme Suzel la pressait contre sa poi-

trine en la couvrant de baisers:

— Maman, reprit-elle, d'un accent plein d'énergie, partout où j'irai tu viendras. Ceux qui t'aimeront, je les aimerai; mais, si quel-qu'un avait l'âme assez basse pour dédaigner ta modeste situation, aussitôt je me détournerais de lui. Nous irons en Bretagne, non sur le *White-Swan*, au milieu des plaisirs, mais dans une chaumière que nous louerons, tout près de la plage. Là, nous vivrons loin du monde, travaillant, nous aimant, respirant l'air pur, et jouissant avec bonheur des visites de Margaret.

Germaine eut un sourire à la pensée de son amie.

— Pauvre chère Margaret! je la vois d'ici, allant, dans notre logis, feuilletant mes albums, pressant ses questions, emplissant la chambre de son rire; parfois devenant sérieuse; puis, soudain, perdant la raison, et nous disant mille folies; mais, dans sa mélancolie comme dans sa gaieté, toujours bonne, toujours charmante. En un mot, l'amie la plus fidèle, la plus parfaite qui se puisse rencontrer.

En parlant ainsi, M^{lle} Hermel avait pris une plume, et, traçant sur le papier satiné des lettres fines, élégantes, comme la main qui les

formait, elle répondit à miss Mac-Bayle:

« Paris, 12 juillet.

Chère Margaret,

» Tu me dis: Viens. J'arrive; mais tu sais comme ta Germaine est devenue sérieuse, sauvage, amie de la solitude. Le travail me serait-il possible sur ton yacht? sur ce joli navire, où l'on danse tous les jours? Je dois donner à mes peintures le meilleur de moi-même, produire, fournir toujours. Si ma mère travaille pour sa fille, je veux aussi travailler pour ma mère. C'est entre nous une lutte de courage. Mon hiver m'a fatiguée, et l'air salin me ranimera. Puis, ton musée me tente. Quelles inspirations j'y puiserai!

» Trouve-moi donc, chère Margaret, quelque rustique chaumière, cachée dans la verdure. Ne t'inquiète en rien de sa simplicité. Je m'y plairai toujours si, de son seuil, je vois un pan du ciel et un coin de l'Océan.

» Il me tarde d'être près de toi. Dès que tu m'annonceras la découverte du logis, je prendrai le train de Bretagne.

» En attendant, que la vie te soit douce, l'air embaumé, les vagues amies! Que les pauvres te bénissent du seuil de leurs chaumières! Que Dieu te garde! Qu'il te donne toujours la

cousin d'un neveu de la victime, connaissait parfaitement les habitudes et la maison de M^{me} Tessier.

Il s'introduisit donc à la brume, dans la chambre où cette dernière avait son armoire, et il se livrait à des fouilles quand la veuve entendant du bruit vint voir ce qui se passait.

Apercevant Catrou :

— « Que fais-tu là ? » s'écria-t-elle.

C'est alors que l'assassin se serait jeté sur la pauvre femme et l'aurait étranglée.

On nous affirme qu'une partie de la somme volée par l'assassin aurait été disséminée par lui dans la cellule qu'il a occupée à la prison de Vendôme.

Nous donnons toutefois ce renseignement sous toutes réserves, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

LE CRIME DE CHANÇAY

Nous n'avons rien à ajouter aux derniers renseignements que nous avons publiés... Pelletier se défend, dit-on, toujours énergiquement, contre les accusations de l'instruction.

Un habitant de Château-Gaillard nous affirmait hier, sur l'honneur, que Pelletier avait justifié de l'emploi de son temps pendant la soirée du crime.

L'opinion publique lui est toujours favorable.

UNE INFAMIE ET UNE SOTTISE

Vraiment, c'est à ne pas croire que la haine et la sottise puissent aller jusque-là.

Un petit garçon d'une famille pauvre suivait, il y a quelques mois, les cours d'une des écoles communales de la ville de Niort, — et recevait de la charité officielle une paire de *galoches*.

Quelques jours après, par un motif que nous ignorons, l'enfant rentra chez les Frères.

Et alors ses parents reçurent la lettre suivante, qui pourrait paraître une fable, mais dont nous garantissons l'absolue authenticité :

« La caisse des écoles ne donnant de secours qu'aux élèves de l'école laïque, je suis chargé par M. le Maire de vous engager à me retourner la paire de galoches donnée l'autre jour pour votre enfant.

Si je ne l'ai pas reçue vendredi matin, un agent de police ira dans la journée vous la réclamer.

» Le directeur de l'école. »
(Suit la signature.)

Cette épître, où l'odieuse dispute au grotesque, nous montre, dit la *Revue*, comment nos gouvernants entendent la charité. Si vous êtes chrétien, si vous voulez conserver vos croyances à vos enfants, vous pouvez crever de faim et de froid avec eux au coin d'une borne, la bienfaisance officielle ne vous connaît plus.

paix et le bonheur !

» Et puis encore, Margaret... si ton prince Charmant est celui que la Providence te destine, qu'il t'aime, car être aimée est doux ; mais surtout, aime-le, car aimer, il me semble, doit être le vrai bonheur.

» A toi pour la vie.

» GERMAINE. »

« J'ai trouvé, répondait, dès le courrier suivant, miss Mac-Bayle. Une vieille Bretonne, Marie-Jeanne Madec, te cède sa petite demeure. Ton logis est coquet : un nid dans les dunes. De grands iris bleus poussent sur la toiture de chaume. Une vigne, se mêlant à des touffes de roses, encadre l'unique fenêtre. A l'intérieur, des meubles de chêne antiques et luisants. Devant le seuil, un banc de pierre d'où l'on découvre la mer immense et le *White-Swan* qui saluera, de son éternel balancement, l'habitante du rustique ermitage. Je t'aperçois par le sabord de ma cabine, et, chaque matin, je t'envoierai un amical bonjour. Nous échangerons des signaux.

» Viens donc, je te le redis encore, et crois à ma tendre affection.

» MARGARET. »

Le lendemain, dès la pointe du jour, Ger-

Et c'est avec notre argent à nous tous, contribuables, que des misérables commettent de pareilles infamies.

LE PLUS RAPIDE « EXPRESS »

Un journal allemand vient de faire un relevé destiné à montrer quelle est la vitesse des trains dans les différents pays de l'Europe.

On n'apprendra peut-être pas sans fierté que le train qui va le plus vite du monde est le rapide de Bordeaux sur la section de Paris à Orléans, où il fait 1,550 mètres à la minute.

Mais en général ce sont les trains anglais qui marchent le plus rapidement. L'Allemagne ne vient qu'en troisième rang, et encore pour une seule ligne assez courte, celle de Berlin à Hanovre.

Après viennent la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, puis l'Autriche-Hongrie et l'Italie, et enfin la Russie, la Suède et l'Espagne.

LE PRIX DES POMMES

Sur 136 hect. 50 de pommes apportés au marché de mardi dernier, à Rouen, 77 hect. 50 ont été vendus à raison de 10 fr. 50 à 11 fr. l'hect. (y compris les droits du Trésor et ceux de la ville de 4.19 par hect.).

Dans le pays de Bray, le cours est de 4 fr. 25 à 4 fr. 50 le demi-hectolitre.

Les pommes sont cotées de 140 fr. à 142 fr. les 1,000 kilog., à la gare de Neufchâtel.

A la foire de Saint-Nicolas, à Evreux, les pommes se sont vendues de 4 fr. 50 à 4 fr. 75 le demi-hectolitre.

Au Neubourg (Eure), les pommes valent 9 fr. 50 l'hectolitre.

A Rennes et dans le département, le cours des pommes est de 85 fr. les 500 kil. — Le cidre est coté de 35 fr. à 50 fr. la barrique de 225 à 230 litres, bois à fournir.

(Journal de Fécamp.)

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 21 décembre

FATINITZA, opéra-comique en 3 actes, de M. F. Covelliers, musique de F. de Suppé.

Dimanche 22 décembre

Si j'étais Roi, opéra-comique en 3 actes. Le Maître de Chapelle, opéra-comique.

THÉÂTRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 22 décembre

La Voleuse d'enfants, drame en 5 actes.

CONSEILS ET RECETTES.

REMÈDE CONTRE LE CROUP

Il existe un remède des plus simples, peu coûteux, et qui paraît efficace contre le croup ; nous nous empressons de l'indiquer. Toutes les mères liront cette information avec un vif intérêt.

M. le docteur Laugardière exerçait la médecine à Saint-Paul-Lizanne depuis vingt-cinq ans. Pendant cette période, une épidémie sévit sur cette commune : douze cas, douze morts. Le docteur, ayant cru remarquer une analogie des boutons diphtériques du croup avec l'oïdium de la vigne, résolut de leur opposer le soufre comme moyen curatif.

Or, l'occasion ne tarda pas à se produire. Le docteur Laugardière est appelé dans un village. Deux enfants venaient de mourir du croup, une petite fille était atteinte de la veille et la suffocation marchait à grands pas.

« Je me fis apporter aussitôt, écrit-il, de la fleur de soufre ; j'en pris une cueillerée à bouche que je délayai dans un verre d'eau, en commandant d'en faire prendre une cueillerée à bouche d'heure en heure, après avoir agité le mélange. Le lendemain, l'enfant allait mieux. Nouvelle potion pour la journée. Le lendemain, l'enfant était guérie et n'avait plus qu'une toux grasse. Je l'attribuai aux fausses membranes qui flottent dans la trachée-artère, et que je recommande aux parents de me garder si l'enfant les expectore. Deux jours après, une brusque quinte de toux les expulsa, et on m'en apporta trois morceaux déjà desséchés, de la grosseur d'un gros haricot. »

Une cure ne suffisait pas pour avoir une opinion sur le nouveau remède. Six autres cas de croup bien caractérisés sont traités par la fleur de soufre : six guérisons.

Une petite fille était mourante : aucun cri, pas le moindre son ne pouvait sortir de son larynx : les boutons de la diphtérie existaient sur ses oreilles, son cou, ses joues, sa tête : sa respiration sifflante pouvait être entendue à vingt mètres. Le docteur s'était muni d'une sonde pour insuffler du nitrate d'argent dans le larynx ; les parents s'y opposèrent, mais ils consentirent à faire avaler la potion soufrée pendant la nuit. « Le lendemain, dit le docteur, l'enfant que j'avais regardée comme perdue était ressuscitée : la voix était revenue. La potion était continuée pendant ce jour, et le surlendemain l'enfant était guérie. »

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véridiques, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Oh ! j'ai de bonnes dents...

Combien de gens qui poussent cette exclamation se croient dispensés de toute hygiène et quels regrets n'auront-ils pas quand la sournoise carie attaquera leurs « bonnes dents ! » Rien n'est plus dangereux que cette imprévoyance dont les suites sont toujours funestes et il est démontré, par de continuel exemples, que la meilleure dentition du monde ne saurait se passer de soins.

C'est là, d'ailleurs, ce qu'on cause, de plus en plus, l'immense vogue du célèbre *Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaç* qui seul, entre tous ses impuissants rivaux, est vraiment capable de conserver aux dents une blancheur et une solidité persistantes, aux genévives une fraîcheur continuelle et à l'haleine une inaltérable pureté.

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

HERNIÉS

HOMMES — FEMMES — ENFANTS

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera l'application de ses appareils à Saumur, deux jours, mardi 24 et mercredi 25 décembre, hôtel de Londres, rue d'Orléans, de 10 heures à 6 heures. — A Châteaudun, jeudi 26, hôtel du Bon Laboureur.

M. MARIE est le seul qui puisse garantir et contenir les Hernies les plus volumineuses ou rebelles, au moyen de ses appareils appropriés instantanément aux différents cas. — Prix réduits pour les ouvriers. — Traitement spécial des chutes de matrice.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.

Plum Cake, de la maison PECK FREN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

maine et sa mère prenaient le train de Bretagne, et avançaient sur le long chemin à travers la rosée des bois et l'aurore naissante.

CHAPITRE VIII

Si le mouvement est synonyme de bonheur, on peut dire que les habitants du Roscoat navigaient en pleine allégresse. Songeant toujours à rapprocher son petit-fils de miss Mac-Bayle, M. Noël Richebrac avait lancé, de toutes parts, bon nombre d'invitations pour les fêtes qu'il donnerait dans son domaine ; et de toutes parts on avait répondu à l'appel.

On a souvent parlé de la chasse à l'héritière. L'héritier n'est pas moins convoité, et les mères chasseresses se tenaient à l'affût avec une patience qui aurait dû toucher le fier et rigide Breton.

Toutes celles du voisinage étaient à leur poste sous les armes.

Lannion avait fourni une vicomtesse à nez d'aigle, ornée d'une fille un peu revêche, mais dont les titres de noblesse étaient incontestables.

Tréguier, trois sœurs, longues, anguleuses, qu'on eût pu surnommer les fuseaux.

Morlaix, la veuve d'un industriel, couverte

de bijoux et de vêtements aux couleurs éclatantes. Elle offrait aux admirations de Gaston deux timides violettes : Marie-Juliette et Juliette-Marie Berthier, sœurs jumelles, blondes comme les blés, rougissantes comme les cerises ; mais dont les yeux, de la nuance des bluets, n'avaient pas, il faut l'avouer, une expression de vive intelligence.

Une jeune veuve, M^{me} Hélène de la Tour-du-Bois, avait, en faveur du marquis de Trémour, pris le rôle d'une Diane chasseresse. Elle s'était présentée seule, vaillamment, crânement, avec des toilettes d'un pur parisien, des cheveux frangés sur le front, des ombrelles en kiosque chinois, des bottines mordorées, des sinant à ravir son pied charmant. De plus, Hélène de la Tour-du-Bois avait composé, sous le voile du pseudonyme, quelques poésies, que ses amis avaient le bon goût de trouver exquis, et qu'elle aimait à réciter en traissant son incognito par un modeste sourire.

Cette muse, par sa grâce câline, cherchait à conquérir les sympathies du nabab.

Quant à Luco, en voyant tout ce monde empressé à plaire, il jubilait et suggérait à son maître une foule de combinaisons matrimoniales.

— Soyez sans crainte, disait-il, pour notre zeune marquis, il ne manquera jamais de candidates au mariage. Est-ce zoli, cé sassé-croissé dé dames que nous avons ici ! Toutes les beautés se donnent rendez-vous au Roucouat. On dirait une sasse à courre. Hallali ! Hallali ! Le noble cerf, il sera bientôt aux abois, et tombera dans les lacs d'or et de soie que sait tisser l'amour.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 23 décembre 1889

POUR LES DÉBUTS DE M^{lle} PERDRELLI
Première chanteuse

SI J'ÉTAIS ROI !

Opéra-comique en 3 actes, de MM. d'Ennery et Brésil, musique d'ADAM.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

